

Le Conseil Coopératif est garant de la cohésion entre les différentes activités de la Coop 5 pour 100.

Les décisions prises par le Conseil Coop portent sur le suivi du sociétariat, les choix d'investissements, la gestion des ressources humaines, la médiation.

Pour valider ses décisions, le Conseil Coop doit réunir la moitié de ses membres. Les décisions se prennent, le plus souvent, par consentement à l'issue des échanges. Lorsqu'un vote s'avère nécessaire, le principe appliqué est alors 1 membre = 1 voix.

Le Conseil Coop se réunit toutes les six semaines environ.

LE MÉDIATEUR

Nous sommes très nombreux à la Coop et il peut arriver que vous souhaitiez parler d'un sujet, exprimer un sentiment mais vous ne savez pas vers qui vous tourner. Un binôme référent est disponible par mail à mediateur@coop5pour100.com pour discuter et envisager des solutions.

LES GROUPES DE TRAVAIL OU GT

Plusieurs personnes travaillent ensemble sur un sujet défini. Chaque groupe de travail est composé de bénévoles et/ou de salariés coopérateurs·trices. Il se réunit régulièrement, pour organiser des tâches collectives, pour échanger sur une activité précise et la mettre en œuvre.

Il existe plusieurs Groupes de Travail :

- ➔ **GT communication / sensibilisation**
- ➔ **GT jardin**
- ➔ **GT alimentation / épicerie**
- ➔ **GT ressourcerie**

Des groupes de travail occasionnels peuvent être mis en place suivant les besoins (exemple : GT accueil).